

Nouveau questionnaire sur l'avenir des Avenues et de leur quartier

Fondée en juin 2012, l'association des Avenues de Compiègne est l'une des associations les plus nombreuses, les plus actives et les plus considérées parmi les associations historiques et de défense du patrimoine compiégnais. Dès sa fondation, le premier adjoint au Maire, M. Michel Foubert, et M^{me} Christine Brault, conseillère municipale, nous ont rejoints. M. Marini, Maire de Compiègne, a pour sa part très régulièrement participé à nos Assemblées générales. Son principal concurrent pour les prochaines élections municipales, M. Daniel Leca, conseiller régional des Hauts-de-France, a pour sa part adhéré en juillet 2019, au moment même où il annonçait sa candidature. Comme on le voit, notre association, parfaitement indépendante à l'égard de la Municipalité – nous ne demandons aucune subvention – et strictement neutre en matière politique, est prise en considération par les décideurs locaux, et très accueillante à tous ceux qui entendent œuvrer au Bien commun et inscrire l'avenir de Compiègne dans la continuité d'une tradition et d'un patrimoine, dont les Avenues sont le fleuron depuis le siècle de Louis XV.

A l'initiative de notre association, des Etats Généraux des Avenues se sont réunis fin 2018, un questionnaire sur l'avenir de notre quartier a été adressé aux différents candidats en 2019 – les quatre séries de réponses qui nous ont été envoyées ont été publiées dans deux livraisons de *Quoi de neuf à Compiègne ? Gazouillis des Avenues*, et sont consultables sur le site de notre association –, de telle sorte que les Avenues se sont retrouvées peu à peu au centre de la campagne électorale pour les prochaines élections municipales. Chacun des candidats a en effet bien compris que les Avenues et leur quartier sont l'axe majeur qui relie le Compiègne ancien – nimbé du prestige des quatre dynasties de rois et d'empereurs qui ont porté notre ville aux premiers rangs de l'histoire de la France et de l'Europe (et nous ont légué un patrimoine particulièrement remarquable qui est l'un des principaux facteurs d'attractivité de notre ville) –, et le Compiègne nouveau, qui s'interroge sur son avenir à l'orée d'un XXI^e siècle où tant de villes moyennes sombrent dans une vulgarité urbanistique qui les « banlieusardise » irrémédiablement, tournant définitivement la page d'un passé qui put être prestigieux. L'association des Avenues de Compiègne a donc décidé de relancer une nouvelle fois, avant les élections municipales, le débat public sur l'avenir des Avenues de Compiègne et de leur quartier, et publiera les réponses qui lui seront apportées avant l'échéance du mois de mars prochain.

Eric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne

1. L'avenue de la Résistance – ancienne avenue du Moulin – a été récemment restaurée à l'issue d'une étroite concertation entre les services de la Ville et l'association des Avenues de Compiègne (ce dont nous nous félicitons vivement). Ces aménagements font l'unanimité. Vous engagez-vous à ce que les autres Avenues de Compiègne bénéficient d'une restauration comparable – associant de nouveau notre association aux services techniques de la Ville –, qui leur permettra de renouer avec leur vocation de « Belles Promenades » – et de transition entre la Ville et la forêt – en supprimant le stationnement automobile anarchique qui continue à dégrader certaines d'entre elles ? Si c'est bien votre intention, dans quel délai et selon quelles modalités pensez-vous réaliser les travaux nécessaires ?
2. L'avenir des Grandes Ecuries du roi – ancien dépôt d'étalons de Compiègne – est incertain. La question de fond qui se pose est pourtant simple : l'ancien Haras restera-t-il, oui ou non, propriété de l'ARC ? Sera-t-il un prolongement de l'actuel centre-ville ou sera-t-il vendu pour une nouvelle opération immobilière ? Par ailleurs, y aura-t-il, oui ou non, maintien de chevaux comme le prévoit le plan local d'urbanisme ? Pourriez-vous me préciser votre vision de l'avenir de cet ensemble prestigieux, idéalement placé, qui pourrait redevenir l'un des facteurs d'attractivité les plus puissants de notre ville ? Comment, enfin, comptez-vous combiner ces aménagements avec le stationnement automobile déjà trop envahissant dans notre quartier ?
3. Cette grave question du maintien ou non des Grandes Ecuries du roi dans le giron de la communauté de communes de Compiègne pose aussi celle de la gestion du domaine public classé des Avenues. Des places de stationnement ont en effet été aménagées, en dehors de toutes les règles de droit semble-t-il, au bénéfice – et à la demande – de particuliers, d'entreprises, ou d'institutions, sur l'avenue de la Résistance ou l'avenue de la Division Leclerc. Nous avons signalé à de nombreuses reprises ces irrégularités, en prenant pour exemple le cas d'un particulier qui, en 2010, a obtenu des services de la Ville l'aménagement sur le domaine public classé d'une place de stationnement à usage personnel, sans signature d'une convention d'occupation privative du domaine public dans les termes du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), ni paiement d'une redevance, comme le prévoit pourtant la loi. Faut-il continuer à empiéter sur le domaine public pour satisfaire, au cas par cas, et sans considération pour l'intérêt général, les demandes déraisonnables de particuliers inciviques ? Ne faut-il pas, au

contraire, supprimer ces aménagements qui nuisent à la vocation première des Avenues, espace de détente et « ville à la campagne » ?

4. Ne faudrait-il pas également rappeler aux propriétaires et locataires de maisons qui disposent de débouchés sur les Avenues que la loi les oblige à ne pas stationner devant la porte de leur garage (article R. 317-10, III, 1° du Code de la route et à l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017) ? Ne faudrait-il pas les verbaliser en cas de manquements répétés à cette obligation légale ?
5. Une étude a été récemment conduite par les services de la Ville sur la vitesse avenue de la Résistance, dont les résultats viennent d'être publiés. Une moyenne journalière de « 483,5 » excès de vitesse (26 % d'infractions sur l'ensemble des flux quotidiens) a ainsi été relevée. Certains de ces excès de vitesse – 27 – atteignent la tranche « 70 à 90 kilomètres/heure » et 2 atteignent même la tranche « 90 à 110 kilomètres/heure » ! Combien d'écoliers et de collégiens risquent ainsi journalièrement leur vie sans que rien n'ait été fait jusqu'ici, pour assurer leur sécurité, celle des touristes, celle des promeneurs et celle des habitants du quartier. Quelle suite comptez-vous donner à cette étude ? Quelles mesures concrètes et utiles comptez-vous prendre – en concertation avec les usagers – pour sécuriser nos Avenues, qui doivent demeurer un lieu d'agrément pour tous ?
6. De nombreux membres de notre association, Compiégnois et défenseurs du patrimoine en général, déplorent la laideur des constructions récentes à Compiègne (sauf notables exceptions qui sont autant d'exemples à suivre), dont les promoteurs ont délibérément choisi de rompre avec une continuité architecturale remarquable, qui est l'image de marque de notre ville et l'un de ses plus puissants facteurs d'attractivité. Êtes-vous favorable à la création d'une commission municipale – où les représentants des associations de sauvegarde du patrimoine compiégnois auraient une place privilégiée – dont la mission serait de veiller à ce que l'urbanisme du Compiègne d'aujourd'hui s'inscrive dans la continuité du « Grand Projet » de Louis XV et Gabriel – et du plan de reconstruction de Jean Philippot qui s'en inspire –, ce qui permettrait d'arrêter la banalisation en cours de l'architecture compiégnoise, de renouveler et de ressourcer l'image de Compiègne, de renouer avec un urbanisme valorisant pour notre ville et d'accroître son rayonnement et son attractivité auprès des investisseurs et des touristes ?